

CHSCT-Ministériel du 12 mars 2021



Crise sanitaire et vaccination

La stratégie ministérielle concernant le COVID consistant désormais à la fuite (cela a été démontré le 5 novembre dernier), le ministère a de nouveau tenté d'esquiver la question en ne la portant pas à l'ordre du jour !

Sur la vaccination, le secrétaire général adjoint a d'abord tenté de minimiser le public visé pour ensuite opérer une esquivé vers l'interministériel en préférant déléguer à d'autres le soin de la vaccination.

Rappelons que les agents ayant une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 sont désormais éligibles à la vaccination dès 18 ans, y compris par la médecine de prévention !

L'UNSa Justice demande au ministère de revoir rapidement sa copie et de prendre enfin ses responsabilités en organisant la vaccination de ses agents par les médecins du travail, y compris en recrutant là où les postes sont vacants.

Filière Santé et Sécurité au Travail (SST)

L'UNSa Justice a dénoncé une nette dégradation des indicateurs Santé et Sécurité au Travail avec une chute alarmante de près de 50% depuis 2014 de plusieurs indicateurs parmi lesquels le nombre de services réalisant une évaluation des risques professionnels (DUERP) et dotés d'un programme annuel de prévention. Il en est de même pour le nombre des assistants et conseillers de prévention ayant suivi une formation continue. **L'UNSa Justice** a également alerté sur la nette dégradation du fonctionnement des CHSCT-D qui se transformeront en 2022 en Formations Spécialisées en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FS-SSCT).

Une fois de plus, le ministère a préféré être dans le déni alors que les chiffres que nous avons fournis sont ceux du ministère lui-même... **C'EST SIDERANT ! L'UNSa Justice** a donc, lors de ce

CHSCT-M, lancé une **ALERTE** et demandé une réaction urgente et adaptée du ministère sur ces sujets ! A commencer par des recrutements au sein de la médecine de prévention et une fidélisation dans la filière SST. La situation hors-norme des accidents de service ne peut perdurer !

Responsabilité des chefs de service

Réclamée depuis de nombreuses années par **L'UNSa Justice**, la refonte de la circulaire sur la responsabilité des chefs de service en matière de santé et de sécurité au travail est désormais sur les rails. Le but est de la compléter et la rendre plus efficiente. Elle devrait contenir un volet incluant clairement la responsabilité **pénale** des chefs de service en cas de manquement. **L'UNSa Justice** revendique également que le ministère puisse donner les moyens humains et matériel aux chefs de service afin qu'ils puissent remplir ces obligations !

L'UNSa Justice attend désormais des actes concrets et des moyens afin que les engagements de l'administration puissent se traduire en une **diminution des accidents de service et une amélioration des conditions de travail** de l'ensemble des agents de ce ministère !

